



Visa rédacteur	D. Bonin
Visa diffusion	A-L. Viard

COMMISSION NATIONALE COURSE EN LIGNE/MARATHON/PARACANOE
03 mars 2017, réunion téléphonique
Compte-rendu

Présents : Anne Huet, Anne-Laure Viard, Benoit Bellicaud, Vincent Fleuriot, Patrick Masson, Vianney Hautbois, Denis Clet, Daniel BONIN

Excusés :

Invités :

1	Décision concernant l'application des pénalités sur les problèmes d'inscription.
<p>Depuis cette année le système d'inscription bloque le nom des compétiteurs qui ne sont pas en règle avec leurs licences ou leurs certificats médicaux. Le système se met à jour toutes les nuits. Certains clubs ayant saisi les certificats médicaux le jour de la fermeture du site, ils n'ont pu inscrire leurs athlètes dans le délai, (le système se mettant à jour dans la nuit cela n'était possible que le lendemain).</p> <p>Comme c'était la première mise en application de cette évolution, la commission nationale a pris la décision, à titre exceptionnelle, de ne pas appliquer la pénalité de 40€.</p> <p>Merci aux clubs de se mettre en règle avant les prochaines compétitions. Si ce cas venait à se reproduire pour les inscriptions aux championnats de France Fond équipage, par exemple, la pénalité de 40€ sera appliquée.</p>	
2	Facturation des plaques à numéros aux clubs.
<p>Lorsque la commission nationale met à disposition des plaques à numéros, un chèque de caution de 50 € sera systématiquement demandé lors de la remise des plaques. Ce chèque sera restitué au retour des plaques en fin de compétition.</p> <p>En cas de pertes ou bri de plaques, la commission nationale se réserve le droit de facturer celles-ci.</p>	
3	Rencontre avec le BEx à Angers.
<p>Une rencontre entre le bureau de la commission nationale et le bureau exécutif de la FFCK est programmée lors des championnats de France Fond à Angers.</p>	



4	Questions diverses :
<p>P. Masson: Le recueil des souhaits des juges a été compliqué. Certains clubs ne transmettent pas les documents à leur (s) juge (s), il faut revoir la procédure. Nous constatons un manque de juges sur certaines courses pour la saison 2017. Il est rappelé ici que la pénalité de 80€ sera appliquée cette saison pour les clubs en infraction. Le club ayant proposé un juge qui n'aura pas été retenu lors la composition des équipes de jugement ne sera pas pénalisé.</p> <p>D.Clet: Comment s'assurer que tous les athlètes qui participent aux sélectifs inter-régionaux aient bien participé à leur régional ? Voir comment verrouiller informatiquement l'inscription d'un compétiteur n'ayant pas respecté cette règle. A réfléchir pour la saison 2018.</p>	